

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
3 juillet 2026
Délibération n°CA-2026-25

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 9 membres représentés.

Demande d'accréditation des formations de santé – 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe portant sur la demande d'accréditation du 3^{ème} cycle court DES de pharmacie officinale et DES de pharmacie industrielle et recherche

Validation de la demande d'accréditation du 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la demande d'accréditation du 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Etablissement		Université de Rouen Normandie	
Adresse		1 rue Thomas Becket	
Code postal	76130	Commune	Mont-Saint-Aignan
N° SIRET	197 619 042 00017	Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Statut juridique : Etablissement Public National à caractère scientifique culturel et professionnel			
Représentant légal :			
Prénom	Franck	Nom	LE DERF
Fonction	Président		
Téléphone	+33 2 35 14 68 68	Email	franck.lederf@univ-rouen.fr
UFR		SANTE	
Adresse		22 boulevard Gambetta	
Code postal	76183	Commune	Rouen
Téléphone	02 35 14 85 55	Email	

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Le département Pharmacie de l'UFR Santé assure les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

Son siège est établi à l'UFR Santé de Rouen – Université de Rouen Normandie

Elle est représentée par le Directeur du Département Pharmacie à l'UFR Santé, le Professeur Loïc FAVENNEC.

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

DES de Pharmacie Officinale : **58 étudiants**

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : **11 étudiants**

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Monsieur le Professeur Loïc FAVENNEC, Directeur du Département Pharmacie, Vice-Doyen de l'UFR Santé.

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Coordonnateurs :

DES de Pharmacie Officinale : Docteur Frédéric BOUNOURE

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : Professeur Philippe VERITE

Liste de l'équipe enseignante de l'UFR :

STATUT	NOM	PRENOM	Section CNU	Susceptible d'être référent de stage
MCF	BOUNOURE	FREDERIC	85	Oui
MCF	CHOSSON	ELIZABETH	87	OUI
PR	CONCE-CHEMTOB	MARIE-CATHERINE	86	OUI
PR	SKIBA	MALIKA	85	OUI
PR	VARIN	REMI	86	OUI
PR	VERITE	PHILIPPE	85	OUI
PAU	ASSIRE	SOPHIE	86	OUI
PHU	BARAT	ERIC	86	OUI
PAU	BRULIN	CAROLINE	86	OUI
PAU	DAOUPHARS	MIKAËL	86	OUI
PAU	DETUNCQ	CECILE	86	OUI
PAU	DUNOYER	STANISLAS	86	OUI
PAU	DUVAL	CLEMENCE	86	OUI
PAU	HAIMET	CHRISTINE	86	OUI
PAU	SALAUZE	DAMIEN	86	OUI

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE COURT

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

1° D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;

2° De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

1° Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;

2° Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

Ces deux périodes de stage comprennent :

1° Un temps de formation en stage à l'officine ;

2° Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés (130 h en vis-à-vis) et en autonomie : une centaine d'heure pour la réalisation de travaux en groupe (audit de gestion d'une officine) et personnel (portfolio), le tout représentant avec la préparation de la thèse entre 200 heures et 350 heures maximum répartis sur deux semestres.

Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant la simulation.

Ils font aussi appel à la participation de patients, en binôme avec un personnel enseignant.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur l'arrêté du 31 décembre 2025 (la matrice croisée de compétences est jointe au dossier).

Il est ainsi divisé en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et produits de Santé : enseignements de l'UE2 (56h)
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins : enseignement de l'UE1 (53h)
3. Exploiter et gérer une officine : enseignement de l'UE3 (71h)
4. Déployer des actions de prévention et des santé publique

Les Unités d'Enseignements participent à ces différents domaines de compétences et sont organisées en blocs.

Les connaissances nécessaires aux compétences « prévention et santé publique » sont acquises en DFASP2. L'évaluation de ces compétences est réalisée au travers de travaux réalisés pendant le stage et tracés dans le portfolio. De même, un stage d'immersion chez d'autres professions médicales est réalisé avec un compte rendu tracé dans le portfolio.

DES Officine	Blocs de compétences	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE Officine 1 - Accompagnement du patient dans son parcours de soin (Responsable : E. Barat)	Accompagner le patient dans son parcours de soins	F	9	Prise en charge du toxicomane à l'officine	4	4*		53	EOT	EOT	0,5	1		S1/S2
				Surveillance d'une grossesse - Accompagnement de la naissance à la petite enfance	13,5 (*)	3			EET	EET	1	2		S1/S2
				Accompagnement en oncologie	4,5	8			EET	EET	1	2		S1/S2
				Education et entretiens thérapeutiques	6*	10*			CC	EOT	1	3		S1/S2
UE Officine 2 - Dispensation de médicaments et autres produits de santé (Responsable : F. Bounoure)	Dispenser des médicaments et produits de santé	F	9	Dispensation officinale et éco-soins	3	18		56	EET	EET	1,5	4		S1/S2
				Dispensation officinale et communication (EI)	6	20*			EET(50%) +EOT (50%)	EET(50%) +EOT (50%)	1	4		S1/S2
				Petit matériel, orthèses et pansements	6*	3*			EET	EET	0,5	1		S1/S2
UE Officine 3 - Exploitation et gestion de l'officine (responsable : MC Concé-Chemtob)	Exploiter et gérer une officine	F	12	Réglementation officinale	26			71	EET	EET	0,5	4		S1/S2
				Qualité à l'officine	19	6*			EOT	EOT	0,5	4		S1/S2
				Gestion, comptabilité, merchandising	8	8*	4		EOT	EOT	1	4		S1/S2
Stage officiel (entraînement aux EPOS 8h, 1h de suivi de stage en distanciel par étudiant, 6h d'échanges de pratique)		F	30	Stage officiel		15*		15	VAL	VAL	1			S1/S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie) Ei (enseignements intégrés)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

Les UE qui correspondent aux blocs de compétences (UE1-2-3) de DFASP2 officine et 6^{ème} année officine ne sont pas compensables entre elles et avec les autres UE.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur l'arrêté du 31 décembre 2025.

Il est ainsi divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé
3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé

7. Compétences transversales

Les étudiants devront tous valider le domaine 7 et au moins un des autres domaines.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation d'enseignements pouvant être issus d'autres formations (Master, diplômes d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus,
- la validation d'un stage de pratique professionnelle,
- la validation d'un portfolio de compétences.

Chaque étudiant, quel que soit le DES, sera suivi par un enseignant référent (Art. 36 de l'arrêté du 31 décembre 2025).

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

DES Pharmacie Officinale : aucun partenariat ne sera mis en place

DES de pharmacie industrielle et recherche : Un partenariat menant à l'obtention d'un double diplôme Pharmacien-ingénieur soit avec l'école des mines d'Albi, soit avec l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (Nancy) (ENSIC) soit l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Technologies Innovantes (Rouen)

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) : 26/06/2026
- Du conseil d'administration (CA) : 03/07/2026

Dossier à déposer via l'application fresq

Liens CV : EN PJ